

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES TITRES DE TRANSPORT DE REMONTÉES MÉCANIQUES

## VALABLES DU 01/10/2023 AU 31/04/2024 (HIVER 2023/2024)

### 1. GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommés les FORFAITS) commercialisés par le SMSSMHA et donnant accès au domaine skiable et au réseau de remontées mécaniques de la Station d'Ascou-Pailhères.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur du secteur concerné, pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un FORFAIT implique la connaissance et l'acceptation totale de l'intégralité des conditions générales de vente et d'utilisation des FORFAITS énoncées ci-après, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Les tarifs des forfaits sont affichés aux abords des caisses de la Station d'Ascou Pailhères, ils sont également consultables sur le site internet de la station : [www.ascou-ski.com](http://www.ascou-ski.com)

La délivrance de tout forfait à tarif particulier (offert, réduit...) est strictement soumise à la présentation d'un justificatif (carte d'identité, livret de famille, carte d'étudiant...en cours de validité) tel que défini par SMSSMHA.

Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur les différentes conditions tarifaires existantes avant tout achat. Le personnel de la billetterie de la station d'Ascou Pailhères ne pourra être tenu pour responsable du choix du client après l'achat du FORFAIT.

### 2. LES DIFFÉRENTS SUPPORTS DE FORFAITS

#### a) Support keyticket gratuit

Certains forfaits journées sont édités sur des cartes à puce à usage unique. Ces titres doivent être maniés avec précaution, les informations de validité étant enregistrées sur la puce, si celle-ci est endommagée, cassée, percée...aucun titre de remplacement ne pourra être édité.

Il s'agit d'un support mains-libres, qui une fois détecté par les bornes de contrôle, active automatiquement l'ouverture du tourniquet.

L'utilisateur peut décider de conserver son support et de le recharger sur internet, grâce au numéro unique à 23 chiffres inscrit dessus (recharge maximum préconisée, 3 fois).

Ce support keyticket déclenche automatiquement l'ouverture des tourniquets dès lors qu'elle est détectée par les bornes. Pour ce faire, elle doit être placée dans une poche, côté gauche, du blouson ou du pantalon de l'utilisateur.

#### b) Support keycards consigné 3€

Ce support nécessite le versement d'une consignation obligatoire de 3€ TTC qui pourra être restituée, à expiration du forfait chargé dessus, à la Billetterie de la station d'Ascou Pailhères, contre remise de la keycard non endommagée.

Toutefois l'utilisateur peut décider de conserver sa keycard et de la recharger sur internet, grâce au numéro unique à 23 chiffres inscrit dessus.

Ce support a une durée de vie estimée à 5 années avec un nombre de réutilisation illimité sur la période.

Ce support keycard déclenche automatiquement l'ouverture des tourniquets dès lors qu'elle est détectée par les bornes. Pour ce faire, elle doit être placée dans une poche, côté gauche, du blouson ou du pantalon de l'utilisateur.

### 3. PHOTOGRAPHIE

Une photo sera demandée pour les titres suivants :

- Forfaits saison
- Forfaits moins de 5 ans à partir de 4 jours

À défaut de photographie, il suffit que toutes les personnes désirant un forfait de l'une des catégories ci-dessus soient présentes au guichet de la Station d'Ascou Pailhères au moment de l'achat, et l'hôtesse de vente fera elle-même les photos.

### 4. VALIDITÉ DES TITRES

Tout FORFAIT (selon sa catégorie) donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur le réseau de remontées mécaniques de la Station d'Ascou Pailhères, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit. L'utilisateur doit être porteur de son forfait durant tout le temps qu'il reste sur le réseau de remontées mécaniques et de pistes de la Station.

Tous les forfaits sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles.

#### a) Les forfaits séjours

Ces forfaits sont disponibles tout au long de la saison.

Ces forfaits sont consécutifs : valable du jour d'achat et pour la durée souhaitée (d'une 1/2 journée à 7 jours). Les jours non skiés ne pourront être, ni remboursés, ni reportés.

#### c) Les forfaits Débutants

Un forfait débutant est proposé pour un accès limité aux remontées mécaniques Tapis, Clairière et Bessadeil.

#### d) Les forfaits saison 1 station

Les forfaits saisons dits « classiques » (exclusion donc faite des forfaits saison : gratuits ou à tarifs préférentiels) vendus durant la saison, ou en amont pendant la période promo, sont valables :

- Tous les jours durant la saison d'hiver\* sur la station d'Ascou Pailhères.

#### e) Les forfaits saison 4 stations

Les forfaits saison dits « classiques » (exclusion faite des forfaits saison : privilège, télécabine, gratuits ou à tarifs préférentiels) vendus durant la saison, ou en amont pendant la période promo, sont valables :

- Tous les jours durant la saison d'hiver\* sur les 4 stations du réseau : Ax 3 Domaines, Ascou Pailhères, Monts d'Olmes et Guzet.

- Tous les jours durant la saison d'été\* suivante, sur Ax 3 domaines et Monts d'Olmes en formule piéton

**\* date d'ouverture et de fermeture des remontées mécaniques : les dates d'ouverture et de fermeture des remontées mécaniques et du domaine skiable sont données en début de chaque saison à titre indicatif, sous réserve des conditions d'enneigements, météorologiques et conjoncturelles.**

## 5. TARIFS/ RÉDUCTIONS/ GRATUITÉS

Les tarifs publics des FORFAITS, dont les prix sont indiqués en Euros TTC, sont affichés à chaque point de vente de la Station d'Ascou Pailhères, sur des panneaux prévus à cet effet, situés à proximité immédiate des caisses, et sont également disponibles sur le site internet de la Station.

Des réductions ou gratuits sont accordés à différentes catégories d'usager, selon les modalités prévues sur les dits tarifs.

Pour l'attribution de ces avantages, l'âge de l'usager sera pris en considération au 1er jour de validité du titre concerné. Les réductions ou gratuits ne seront accordés que sur présentation, au moment de l'achat, des pièces justificatives nécessaires et obligatoires.

Aucune réduction ou remboursement ne sera accordé **après l'achat**, même sur présentation des justificatifs.

## 6. MODALITÉS DE VENTE

### a) Aux guichets de la station

L'ensemble des titres de la station de ski sont disponibles à la vente aux guichets de la Station d'Ascou Pailhères, les paiements sont acceptés en :

- espèces
- cartes bancaires (exception faite des cartes AMERICAN EXPRESS)
- chèque bancaire autorisé, tirable sur un compte bancaire ouvert en France et à l'ordre de Trésor Public, et sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité appartenant au titulaire du chèque.
- chèques-vacances (ANCV)

A chaque transaction, un ticket de caisse est remis aux clients, ce ticket de caisse doit être conservé par le client, il sert de preuve et sera demandé en cas de réclamation ou problème d'utilisation.

b) Vente en ligne (Voir conditions particulières de vente à distance)

### c) Points de dépôt vente

Des points de vente dans les commerces partenaires de la Station d'Ascou Pailhères sont mis en place. Ceux-ci peuvent proposer la vente des forfaits 1 jour sur les catégories Adulte, Enfant et Étudiant. Vous retrouverez la liste détaillée des points de vente sur le site internet de la Station.

## 7. REMBOURSEMENT

Dans le cas où un FORFAIT délivré n'est pas utilisé, ni totalement épuisé, celui-ci ne sera ni remboursé, ni échangé, ni reporté. De même il ne sera procédé à aucun remboursement, ou échange suite à une maladie, accident ou toute autre cause personnelle à l'usager, quelle que soit sa durée de validité. Pour couvrir ces risques, le client est invité à se rapprocher de ses assurances personnelles.

Une assurance couvrant les accidents sur piste est proposée lors de l'achat du forfait, il est conseillé aux usagers de se rapprocher des hôtesses de vente pour obtenir plus de renseignements.

## 8. OUBLI, PERTE OU VOL DE FORFAITS

Les FORFAITS d'une durée inférieure ou égale à 1 jour, perdus, volés ou oubliés ne pourront faire l'objet d'aucun Avoir.

Le remplacement ne sera possible que sur présentation du reçu de caisse. En cas de perte, oubli ou de vol du forfait, l'adhérent ou le bénéficiaire devra en informer, dans les meilleurs délais le service client directement auprès de notre point de vente. Le forfait sera alors invalidé et ne pourra plus être utilisé.

Le remplacement des forfaits, selon les conditions ci-dessous, sera facturé 10€ par forfait.

### a) Forfait séjour (2 à 7 jours) :

Remplacé à compter du lendemain de la déclaration de perte pour la durée restante. Si le forfait n'a pas été utilisé le jour de la déclaration de perte, cette journée sera aussi remplacée.

### c) Forfait saison :

Remplacement du forfait à partir du jour suivant la déclaration de perte, sauf si le forfait n'a pas été utilisé le jour de la déclaration de perte

## 9. FRAUDE - INFRACTIONS AUX CLAUSES DE TRANSPORT

Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant accès au domaine skiable visé par les présentes, sans forfait ou muni d'un titre non-conforme, sera passible des poursuites ci-dessous. Il en sera de même en cas de non-respect des règlements de police ou des présentes conditions générales de vente et d'utilisation. Des contrôles organisés à l'entrée du domaine et sur l'ensemble des remontées mécaniques seront effectués.

Selon la gravité de l'infraction commise, celle-ci pourra donner lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire (Art. L 342-15, R 342-19 et R 342-20 du Code de Tourisme) augmentée le cas échéant des frais de dossier ou des poursuites judiciaires, ainsi qu'au paiement des dommages et intérêts.

En cas de fraude ou infraction constatée, le forfait sera immédiatement retiré à l'usager.

## 10. INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES REMONTÉES MÉCANIQUES

Les conditions de dédommagement énoncées dans ce paragraphe ne pourront s'appliquer que pour les forfaits acquittés par les usagers **au tarif public**, tel qu'affiché dans les différents points de vente.

Dès lors que la Station d'Ascou Pailhères aura anticipé l'éventuelle fermeture de tout ou partie de son réseau de remontées mécaniques en appliquant un tarif réduit à la billetterie sur certains types de FORFAITS, l'usager sera alors systématiquement informé, à la fois par l'hôtesse de vente, mais aussi par les différents moyens d'affichage dont dispose la Station d'Ascou Pailhères à proximité des points de vente, des conditions d'ouverture et des éventuels risques de perturbations pouvant entraîner la fermeture de tout ou partie des remontées mécaniques, justifiant la réduction accordée sur les FORFAITS. Au vu des ces éléments, libre à lui d'acquiescer ou non le FORFAIT, quoi qu'il en soit, il ne pourra alors prétendre à aucun dédommagement pour quelques raisons que ce soit, l'acte d'achat valant prise de connaissance des conditions et risques du jour.

Hormis ce cas particulier d'anticipation, les conditions de dédommagement en cas d'interruption totale du service des remontées mécaniques du domaine skiable, seront les suivantes, présentées par type de FORFAIT :

### a) Forfaits journée et demi-journée datés

#### 1. Cas de fermeture complète du domaine skiable :

A compter de l'heure d'achat en caisse inscrite sur le forfait et jusqu'à la décision de fermeture du domaine skiable, le dédommagement sera calculé sur les bases suivantes :

##### Niveau de dédommagement pour les forfaits journées :

Moins de 3h00 de validité = Avoir pour une 1/2 journée de ski UNIQUEMENT (hors assurances)

Plus de 3h00 = Aucun dédommagement

##### Niveau de dédommagement pour les forfaits demi-journée :

Moins de 1h30 de validité = Avoir pour une 1/2 journée de ski UNIQUEMENT (hors assurance)

Plus de 1h30 de validité = Aucun dédommagement

#### 2. Cas de fermeture partielle pendant plus de 3 heures du domaine Skiable pour les forfaits journée datés

- Voir affichage en caisse le jour de la perturbation

## **b) Forfaits séjours datés (2 à 7 jours)**

Le dédommagement est déterminé en fonction du nombre de journées avec une fermeture de plus de 3 heures, au cours desquels l'utilisateur n'aura pas pu profiter de son FORFAIT en raison de l'interruption du fonctionnement des remontées mécaniques décrites ci-dessous.

Dans le cas d'une fermeture totale du Domaine skiable, il vous sera fait un Avoir au prix de la 1/2 journée de ski.

**Quoi qu'il en soit, la demande de dédommagement ne pourra être déposée qu'à la fin du séjour, aucune demande ne sera prise en compte de manière anticipée.**

L'utilisateur aura droit à un Avoir de dédommagement qui lui sera donné à la billetterie de la Station d'Ascou Pailhères.

Cet avoir sera utilisable jusqu'à la fin de saison en cours.

Cet avoir permettra à l'utilisateur d'obtenir à la billetterie de la Station d'Ascou Pailhères un nouveau forfait.

Le dédommagement est soumis à la remise du Forfait original accompagné du reçu correspondant.

L'utilisateur ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant les indemnités forfaitaires proposées.

Les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation sont disponibles sur le site internet de la Station : [www.ascou-ski.com](http://www.ascou-ski.com)

## **11. RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ**

L'utilisateur du domaine skiable est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes les consignes du personnel de la Station d'Ascou Pailhères, sous peine de sanctions.

De même, sur les pistes de ski, l'utilisateur est soumis au respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski sous peine de sanctions. Il lui est également recommandé de tenir compte des « 10 règles de conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski.

## **12. Carte défectueuse**

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique de la carte, la Station d'Ascou Pailhères procédera dans les meilleurs délais et à ses frais, au remplacement de la carte défectueuse. Toutefois, et si après vérification, la défectuosité de la carte est imputable au bénéficiaire, la Station d'Ascou Pailhères facturera à l'adhérent le coût de remplacement de la carte défectueuse sur la base du tarif d'adhésion en vigueur.

Lorsque le dysfonctionnement bloque le bénéficiaire aux passages des remontées mécaniques, celui-ci doit se rendre aux caisses de la station. Un duplicata lui sera alors délivré sur présentation d'un justificatif d'identité pour les abonnés et /ou du duplicata d'achat pour les utilisateurs des autres forfaits.

## **13. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

L'ensemble des informations demandées est obligatoire pour la délivrance des FORFAITS. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, la demande ne sera pas traitée. Des données de passage sont également recueillies à des fins de contrôle.

La sécurité et la confidentialité de l'ensemble des données traitées sont garanties par les exploitants.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, le titulaire d'un FORFAIT (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à la conservation de la photographie par voie numérique) auprès de l'exploitant à l'adresse suivante : Station d'Ascou Pailhères – Service Billetterie – 09110 ASCOU.

En application de l'article 90 du Décret n°2007-451 du 25 mars 2007, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit après une simple demande écrite auprès du service susvisé.

## **14. OBLIGATION DE MEDIATION**

Conformément aux dispositions de l'article L 211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) selon les modalités fixées sur le site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'Exploitant.

## **15. TRIBUNAL COMPÉTENT**

Les parties conviennent que ce contrat est soumis à la loi française. Les informations contractuelles sont présentées en langue française. Le cas échéant, il appartient au client étranger de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'utilisation du produit qu'il envisage de commander ;

Compétence judiciaire : En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

### **Service client**

Pour toutes questions d'ordre commercial et/ou technique, le service clients peut être contacté :  
Par téléphone au 05 61 64 28 86

Via les sites Internet :  
[www.ascou-ski.com](http://www.ascou-ski.com)

Par courrier :

SMSSMHA - Station d'Ascou Pailhères – 13 RN 20 - 09 250 LUZENAC.